



2024



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
VAL-DE-MARNE**

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| QUELQUES MOTS SUR L'ANNEE ECOULEE | 4 |
| L'ÉTABLISSEMENT | 6 |
| 1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT | 7 |
| 2. ÉQUIPE | 8 |
| 3. MOYENS FINANCIERS | 8 |
| | |
| LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024 | 10 |
| 1. PROFIL - L'ACCUEIL D'ENFANTS MINEURS | 10 |
| 2. ADMISSIONS - AUCUNE ORIENTATION REFUSEE PAR L'ETABLISSEMENT | 10 |
| 3. PROVENANCE DES PERSONNES - VERS MOINS DE DIVERSITE | 12 |
| 4. MOYENNE D'ÂGE - DES RÉSIDENT(E)S PLUS JEUNES | 13 |
| 5. ÉTAT DE SANTÉ - PRÉVALENCE DES TROUBLES SOMATIQUES | 14 |
| 6. LA DURÉE DES SEJOURS - PLUS COURTE MAIS AVEC DES DISPARITÉS | 18 |
| 7. LES SORTIES - TOUJOURS MAJORITAIREMENT POSITIVES | 20 |
| 8. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI - DES ÉVOLUTIONS POSITIVES PENDANT L'ACCUEIL | 20 |
| 9. L'ACCÈS AU LOGEMENT - UNE CONCURRENCE RUDE | 25 |
| 10. L'ACCUEIL DE RESIDENTES SOUS MAIN DE JUSTICE | 26 |
| | |
| LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE..... | 28 |
| 1. VIE DE L'ÉQUIPE - PLUS DE STABILITÉ ET DES POSTES POURVUS | 28 |
| 2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT | 29 |
| 3. LA RÉÉCRITURE DE NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT | 33 |
| 4. L'INSCRIPTION DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ ET L'ÉVALUATION EXTERNE | 34 |
| 5. GROUPE D'EXPRESSION DES RÉSIDENTS..... | 34 |
| | |
| PERSPECTIVES 2025..... | 36 |
| | |
| MERCI À NOS PARTENAIRES | 37 |

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

*Le vide. C'est alors qu'au fond de soi
S'ouvre à nouveau la Voie qui du rien
Avait fait naître le Tout, où la vie
Vécue se découvre en neuve partance.*

François Cheng, La vraie gloire est ici.

L'année 2024 a été une année dense avec plusieurs projets et chantiers menés parallèlement ou successivement.

Nous avons débuté l'année avec la préparation et la négociation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) interdépartemental avec les Directions régionales interdépartementales de l'hébergement et du logement (DRIHL) 75 et 94. Un travail d'analyse qualitatif et quantitatif, avec des diagnostics chiffrés, a été effectué avant une rencontre avec les DRIHL en juin 2024. Il s'agissait alors d'arrêter avec elles un diagnostic partagé sur différents critères et indicateurs d'activité. Ceci fait, nous avons transmis à l'automne pour validation par les DRIHL les objectifs cible sur ces indicateurs d'activité pour la période 2025-2030.

Des groupes de travail animés par une consultante extérieure et menés d'avril à début juillet avec l'ensemble de l'équipe ont permis de rassembler matière à la réécriture du Projet d'établissement qui avait été revu en 2022 avant notre installation à Fontenay-sous-Bois. Nous souhaitons l'actualiser après deux années d'activité sur notre nouveau site durant lesquelles nous avons expérimenté notamment l'accueil de familles monoparentales avec des enfants mineurs et une évolution sensible du public accueilli (public migrant et sous-main de justice). Nous en avons également profité pour revoir notre règlement de fonctionnement et notre livret d'accueil. Nous avons ainsi remis à jour ces documents essentiels de la loi 2002-2.

Dans le même temps, des groupes de travail thématiques inter-établissements ont été organisés pour travailler sur différentes thématiques et formaliser des procédures qui restaient à élaborer et à mettre en forme. Un travail important de préparation en vue de l'évaluation externe a été réalisé tout au long de l'année avec une montée en charge sur le

dernier trimestre 2024. Les deux jours d'évaluation externe en présence des évaluateurs devaient s'effectuer en décembre. Ils ont été finalement reportés en janvier.

Notre partenariat avec la compagnie des Marlins qui anime des ateliers de théâtre depuis plusieurs années au sein du CHRS a pu être renouvelé. Une pièce de théâtre « la révolte d'Epictète » a été jouée devant les résidents et plusieurs ateliers collectifs ont été organisés au cours du dernier trimestre.

Nous avons renouvelé notre projet de jardin potager en lien avec nos ateliers cuisine en ajoutant cette fois la dimension prévention en santé avec la présence de la stagiaire diététicienne qui a pu donner conseils, informations aussi bien lors d'ateliers collectifs que lors de « consultations » individuelles.

Une année riche en ateliers et sorties tout au long de l'année. Nous avons fêté les rois en janvier autour de galettes, organisé un vestiaire solidaire, animé des ateliers zumba et des soirées jeux de société grâce à nos agents d'accueil. Nous avons proposé également des ateliers « logement » autour du jeu « kijoulou » animé par une éducatrice du CHRS et proposé des sorties à des spectacles au programme du cinéma et théâtre de Fontenay.

Nos partenaires extérieurs bénévoles ou institutionnels ont également permis de mener des actions en prévention santé autour de la précarité menstruelle, la maîtrise des outils numériques. Un atelier yoga animé deux fois par mois par une bénévole s'est tenu tout au long de l'année. Un atelier socio-esthétique a également été proposé aux résidentes pour réaliser des soins du visage.

Une année riche donc et bien remplie, aussi bien sur le plan institutionnel que pour l'ensemble des résidents.

L'ÉTABLISSEMENT

L'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples, ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) veut donner la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : placement extérieur, sursis probatoire, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 23 places pour femmes isolées et 20 places « Duos » pour couples sans enfants ou mère avec un enfant de plus de 3 ans.

L'hébergement proposé est composé de studios individuels indépendants équipés d'un coin kitchenette, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC et d'un espace de vie. Chaque studio est équipé d'un mobilier de base : un lit simple par personne avec un tiroir sous-lit, une table-bureau, des chaises, d'étagères et, pour les studios duos d'une armoire penderie supplémentaire. Un studio femme isolée et un studio duo sont équipés pour les Personnes à mobilité réduite (PMR). La superficie des studios est de 14m² pour les studios femmes isolées et d'au moins 20m² pour les studios duos.

L'établissement comprend également des espaces collectifs ou équipements partagés :

- ✓ une salle d'activités de 60m² qui est une salle polyvalente modulable équipée d'un espace cuisine et dédiée aux échanges informels, aux activités, ateliers, réunions, etc., ce foyer comprend aussi un espace enfant et un espace spécialement aménagé pour recevoir les visiteurs des résidents ;
- ✓ une laverie-buanderie destinée à l'usage des résidents sans ressources et sur orientation du travailleur social référent ;
- ✓ une salle d'activité équipée d'ordinateurs ;
- ✓ les extérieurs comprennent des espaces arborés ombragés et un jardin potager.

Enfin, des espaces de travail et bureaux affectés à l'accueil, la veille de nuit, aux tâches administratives, aux réunions et aux entretiens avec les résidents. Des locaux sont spécifiquement dédiés aux salariés : salle de pause avec coin cuisine, vestiaires, sanitaires.

1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

La finalité de l'accompagnement individualisé est d'amener les personnes à l'autonomie. La prise en charge proposée s'adapte à chaque personne, tout en tenant compte de ses possibilités et de ses attentes. En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « l'aller vers » pour créer des liens de confiance, faire connaissance, rassurer les personnes et leur proposer un cadre de vie sécurisant.

L'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées, activités ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

Chaque résident a un travailleur social référent plus particulièrement chargé de son accompagnement. Les principales missions du référent sont :

- ✓ contribuer à apporter un soutien socio-éducatif et psychologique ;
- ✓ assurer un accompagnement polyvalent des personnes vers l'insertion, dans les domaines administratifs, dans l'élaboration d'un projet professionnel, dans l'accès aux soins et dans la recherche d'un logement adapté ;
- ✓ accompagner les personnes dans toute démarche ou projet considéré comme prioritaire par elles et entrant dans le cadre du Projet personnalisé d'insertion (PPI) ;
- ✓ réaliser des bilans réguliers avec les résidents, rédiger les conclusions et avec son accord, assurer la diffusion aux personnes et partenaires ;
- ✓ participer ou organiser des réunions de synthèse avec les partenaires en informant la personne, notamment pour les personnes sous main de justice ;

- ✓ partager les éléments nécessaires au cours de la réunion d'équipe hebdomadaire ;
- ✓ gérer le dossier éducatif, veiller au respect de sa confidentialité.

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où le travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

2. Équipe

L'équipe se compose de 12 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ deux éducatrices spécialisées et une assistante de service social ;
- ✓ trois agents d'accueil, d'information et d'orientation à temps plein ;
- ✓ un agent d'accueil à temps partiel mutualisé avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) parisien Chemin Vert ;
- ✓ une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) à temps partiel ;
- ✓ deux veilleurs de nuit ;
- ✓ un agent de service à temps partiel ;
- ✓ un ouvrier d'entretien à temps partiel.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 90 5456 euros, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 75 % ;
- ✓ les achats/fluides : 7 % ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 13,8 % ;
- ✓ les autres charges et taxes : 4,2 %.

Pour couvrir ces charges, l'îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 92 % ;
- ✓ participation des personnes : 4 % ;
- ✓ PE - DDSE : 3 % ;
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 1 %.

L'établissement est financé par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation

Globale de Financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10 % de leurs ressources.

L'établissement a également reçu un financement de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) à hauteur de 29 805 € conformément à la convention relative aux Placements à l'extérieur (PE) et en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) effectués au cours de l'année 2024.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024

1. Profil

Durant l'année 2024, l'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 53 personnes, dont :



27 femmes seules



4 couples



9 femmes avec 1 enfant

Depuis l'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois, l'établissement accueille des mineurs de plus de 3 ans accompagnés de leur mère. Ainsi, neuf enfants mineurs ont été accueillis avec leur mère sur notre site de Fontenay-sous-Bois.

A compter du 2 février 2024, et en accord avec la Direction régionale et interdépartementale (DRIHL) 94, l'établissement accueille de manière dérogatoire un enfant de moins de 3 ans. En effet, les parents ont été accueillis en 2023 et à la naissance de leur fils en février 2024, aucune solution alternative n'a été trouvée jusqu'alors pour réorienter le couple avec leur enfant. Cette situation est exceptionnelle.

2. Admissions - aucune orientation Service d'accueil d'orientation (SIAO) refusée par le CHRS

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), sans solutions d'hébergement qui disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et qui rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent d'autres difficultés tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou encore une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

En 2024, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) nous a adressé 7 orientations au total dont 3 concernaient des femmes isolées, 2 des couples sans enfant et 2 des femmes avec un enfant de plus de 3 ans. Ainsi, 11 personnes (seules ou accompagnées) nous ont été adressées par le SIAO.

Sur les 7 orientations, 5 ont donné lieu à des admissions effectives (71 % des orientations). Mais dans le même temps, 2 orientations n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement : 1 femme avec un enfant n'a pas donné suite à l'orientation en indiquant qu'elle avait trouvé une autre solution et 1 femme isolée n'est pas venue à l'entretien de préadmission et nous n'avons pas pu entrer en contact avec elle.

L'établissement n'a refusé aucune orientation en provenance du SIAO.

Concernant ces orientations sans suite, nous constatons qu'elles restent très nettement inférieures à ce qu'elles ont pu être il y a seulement 2 ou 3 ans puisque à l'époque 30 % à 35 % des orientations donnaient lieu à des admissions. Depuis, il y a eu un renversement de la tendance et 71 % des orientations donnent lieu à une admission. Si les taux de refus sont comparables à ceux de l'année précédente (29 % en 2024 contre 32 % en 2023). Il convient de noter que cette année, l'établissement n'a refusé aucune des orientations effectuées par le SIAO.

| Orientations SIAO en 2024 | Admissions | Refus l'îlot | Refus personnes | Total |
|---------------------------|------------|--------------|-----------------|-------|
| % (isolés ou « duos ») | 71 % | 0 % | 29 % | 100% |

Les candidatures « duos » de couples sans enfant et de femmes avec enfant s'équilibrent cette année avec deux orientations de chaque.

Conformément à l'accord passé avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), l'établissement a accueilli dans le cadre de Placements extérieurs (PE) 3 femmes isolées sortant de détention et orientées par les SPIP des établissements pénitentiaires de Fresnes et Réau.

11 personnes (10 adultes et 1 enfant mineur) sont arrivées en 2024.

Le nombre d'admissions est en recul par rapport à 2023 (17 admissions) mais similaires à 2021 (9 admissions). Il faut préciser cependant que deux personnes ont quitté l'établissement le 31 décembre, il n'y a donc pas eu d'admission en 2024 à la suite de leur départ.

Le taux d'occupation en 2024 est de 98,72 %.

3. Provenance des personnes- vers moins de diversité

L'analyse des « lieux » de provenance de tous les résidents présents en 2024 au sein du CHRS montre une certaine diversité même si les personnes en provenance de Centre hospitalier universitaire (CHU) ou d'hôtels 115 sont largement majoritaires.

| | |
|-----------------------------------|------|
| CADA | 9 % |
| EMS (CHU, 115, ...) | 60 % |
| Errance, rue | 4 % |
| Expulsion | 8 % |
| Précarité (squat, campement, ...) | 2 % |
| Solidarité | 8 % |
| Sortie de Détention | 9 % |

En revanche, si on considère cette fois les seules personnes entrées en 2024, les provenances se resserrent et sont moins diversifiées :

| | |
|---------------------|------|
| CADA - HUDA | 36 % |
| Sortie Prison | 27 % |
| EMS (CHU, 115, ...) | 36 % |

Avec 36 % de sortants de Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ou Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), nous notons une augmentation importante de personnes en provenance de pays hors Union Européenne (75 % en 2024 versus 42 % en 2021).

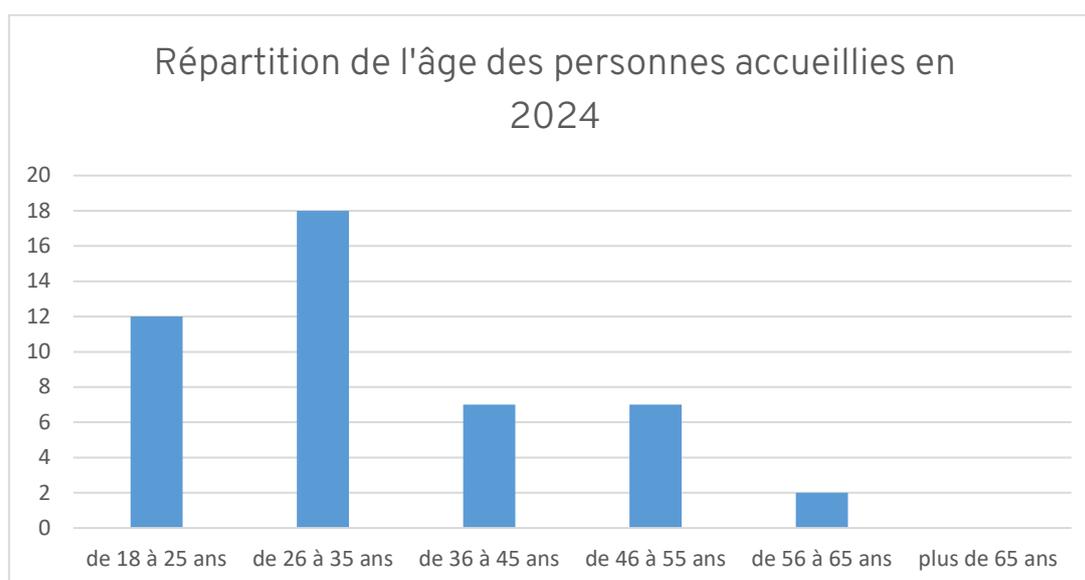
Par ailleurs, un peu plus d'un quart de nos admissions de 2024 proviennent de Centres pénitentiaires dans le cadre d'aménagements de peines en Placement extérieur (PE).

4. Moyenne d'âge - des résident(e)s de plus en plus jeunes

La moyenne d'âge des personnes accueillies en 2024 (hors enfants mineurs) est de 33 ans.

Ce qui est une moyenne inférieure à celle des années précédentes. En effet, la moyenne d'âge était de 36 ans en 2022 et 35 ans en 2023. Si on remonte plus loin dans le temps, les moyennes d'âge en 2021 et 2020 étaient de 40 ans.

Ces moyennes ne tiennent pas compte de l'âge des enfants mineurs accueillis. Ainsi, d'année en année, l'âge moyen des personnes accueillies tend à diminuer.



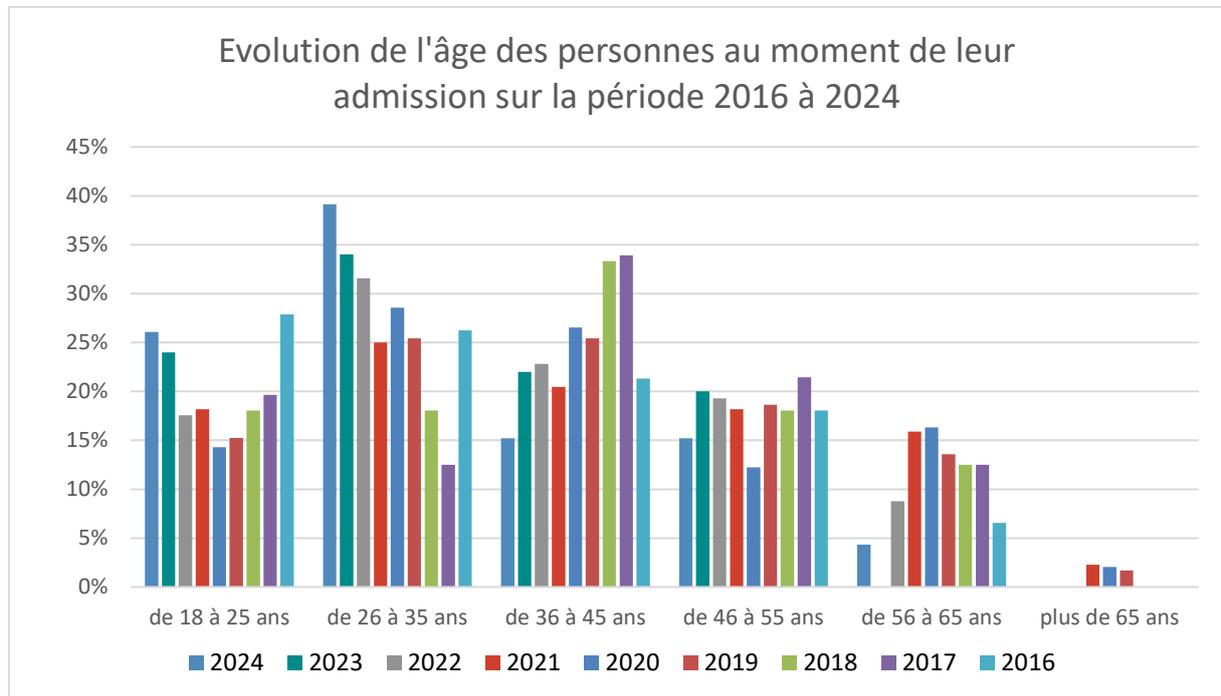
La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année montre une surreprésentation parmi les tranches d'âge 18-25 ans et 26-35 ans.

D'année en année, sans tenir compte des enfants mineurs, cette tendance s'accroît et voit se déplacer la courbe vers les classes d'âge inférieures à 35 ans.

Si on met cela en perspective sur plusieurs années, toujours sans tenir compte des enfants mineurs accompagnés, nous constatons que nous accueillons en tendance d'année en année une proportion de plus en plus importante de personnes dans les tranches d'âge les plus jeunes entre 18 et 35 ans (cf. graphique ci-dessous) et de moins en moins de personnes dans les tranches d'âge de 36-45 ans et 46-55 ans. Les tranches d'âge supérieures tendent elles à disparaître.

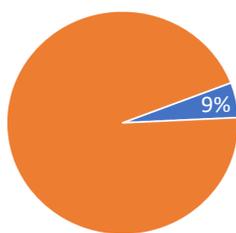
Nous mettons cette tendance nette à l'accueil de personnes plus jeunes en corrélation avec leur provenance géographique. Les trois quarts des personnes accueillies sont nés en dehors des pays de l'UE. Ce sont des personnes qui sont orientées sur le CHRS après un parcours

migratoire plus ou moins long. Et ce sont généralement des personnes jeunes qui font le choix de quitter leur pays.

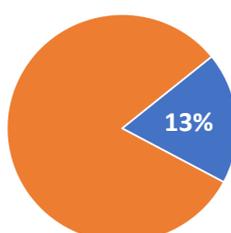


5. État de santé - prévalence des troubles somatiques

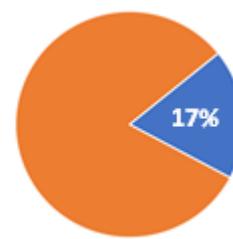
25 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée ; c'est-à-dire au moins un problème de santé somatique (le plus souvent une maladie chronique), une addiction et/ou un trouble de santé psychique :



5 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



7 personnes suivies pour des troubles psychiques à leur arrivée



9 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Le nombre de personnes présentant des troubles psychiques reste stable par rapport aux années précédentes. En effet, nous constatons toujours qu'une part des résidents souffre de

ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge.

Un certain nombre de nos résidentes ont eu à subir des violences de toutes sortes (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.). Violences qui laissent des traces bien souvent insidieuses. Les troubles du stress post-traumatique consécutifs apparaissent généralement quelque temps après l'installation au CHRS. Ils se traduisent par une souffrance morale et des complications physiques qui altèrent profondément la vie personnelle, sociale et professionnelle et compliquent le parcours d'insertion. Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre le secteur de psychiatrie de Fontenay-sous-Bois, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec les résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre médico-psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif.

Ainsi en 2024, deux consultations de psychiatres et 4 entretiens infirmiers ont été réalisés par l'EMPP au sein du CHRS. De même, une psychologue s'est déplacée un vendredi sur deux dans le CHRS pour une résidente dans le cadre d'un suivi en psychothérapie. En outre, dans le cadre des permanences d'accès aux soins de santé, l'EMPP peut délivrer ponctuellement des médicaments pour les personnes qui sont en attente de la réactivation de leurs droits à la Complémentaire santé solidaire et éviter ainsi une interruption de traitement. En 2024, une résidente a bénéficié de la PASS Psy pour éviter une rupture de traitement.

Le partenariat avec les Centre médico-psychologiques (CMP) et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permettent à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du

traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2024, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions (9 %) est comparable à celui de l'année précédente mais en net recul par rapport à 2020 et 2021 (15 %) qui étaient elles-mêmes en diminution par rapport à 2019 (22 %) et 2018 (28 %). Nous retrouvons un taux comparable à celui constaté en 2017 où seulement 7 % des résidents de la file active présentaient au moins une addiction.

Le public issu de l'immigration est, pour des raisons culturelles, moins exposé à la consommation d'alcool et de stupéfiants. En revanche, c'est parmi les résidents plus jeunes et ayant eu un parcours justice qu'on retrouve les addictions aux stupéfiants, essentiellement avec la consommation de cannabis.

Néanmoins avec le temps, le CHRS a assis des partenariats avec des Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Des partenariats qui nous permettent aussi bien d'organiser une première rencontre au sein du CHRS entre un résident et une personne du CAARUD ou du CSAPA, que des réunions de synthèse autour de la situation de patients/résidents. Ces synthèses nous permettent de croiser des informations et d'accompagner au plus près les personnes.

Deux résidentes ont été orientées vers un CAARUD en 2024 pour réduire leurs consommations d'alcool. Pour faciliter l'accroche des résidentes, des accompagnements physiques sont organisés en interne et parfois, du personnel du CAARUD vient chercher les résidentes pour qu'elles se rendent plus facilement et volontiers au Centre de réduction des risques.

Même si, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontées à des addictions, elles sont loin d'être les seules. Une addiction majeure, dont la

consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui à terme met bien souvent en péril emploi, maintien dans un logement, relation aux autres, ...

Les personnes atteintes de pathologies somatiques restent en nombre élevé (17 %) même si nous n'avons pas atteint la proportion record de 2018 (42 %). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques plus ou moins bien traitées ou négligées.

Certaines personnes manquent encore d'autonomie pour la gestion de leurs traitements et la prise de leurs médicaments. Le CHRS fait appel à un service infirmier de soins à domicile qui visite régulièrement des résidentes pour surveiller la bonne prise des médicaments et prévenir la rupture des traitements. Ils interviennent également ponctuellement pour le suivi de constantes (tension artérielle, glycémie, etc.). En 2024, 4 personnes ont fait appel de manière régulière à leurs services.

D'une manière générale, l'état de santé – physique et mental des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction – près de 18 mois - pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour adulte handicapé (AAH).

Parmi les troubles somatiques fréquents chez les résidents, nous observons une prévalence forte du diabète. Les conséquences du diabète non traité sont nombreuses (fonction rénale, vision, accidents cardio-vasculaires, etc.) et une alimentation inadaptée augmente les risques d'en développer un et aggrave une hyperglycémie déjà installée. Il nous est donc apparu important de contribuer à la prévention du risque de développer ce type de trouble somatique et d'en limiter les effets.

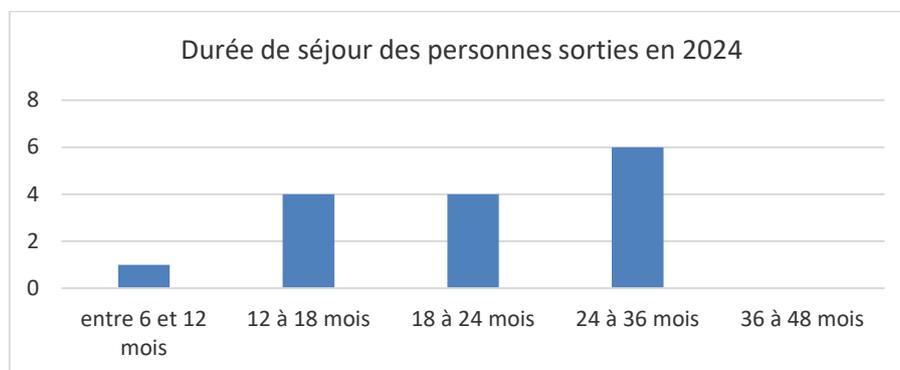
Dans le cadre de notre projet Jardin potager-Atelier cuisine, nous avons profité de la présence d'une stagiaire en BTS diététique pour effectuer des actions de prévention. Lors de son stage, elle a mis en place des suivis individuels pour conseiller et aider des résidentes confrontées à ce type de maladie chronique. Des menus type adaptés à leur pathologie, des conseils sur les quantités néanmoins nécessaires de certains aliments, ceux à éviter ainsi que certaines boissons.

Des ateliers collectifs ont permis aux résidents et aux enfants de réfléchir sur les intérêts de certaines recettes, les alternatives qu'il peut y avoir concernant certains ingrédients (utiliser un ingrédient moins cher, permettant de mieux équilibrer le repas sans renoncer aux qualités gustatives). Préférer la consommation d'un fruit à une boisson aux fruits qui contribuera moins à apporter une sensation de satiété. Des accompagnements en fin de marché pour récupérer des invendus tout à fait consommables et aux qualités nutritionnelles conservées mais dont l'aspect extérieur n'a pas permis de les vendre ont permis, lorsque le budget alimentaire est contraint, de consommer des aliments sains et de constituer des repas mieux équilibrés.

6. La durée des séjours - plus courte mais avec des disparités

La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2024 est de 25 mois. Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024, elle est de 22 mois.

La durée de séjour des personnes sorties en 2024 tend à diminuer. Elle est inférieure à celle de 2023 (23 mois) et 2022 (25 mois).



60 % des personnes sorties ont eu des durées de séjour inférieures ou égales à 24 mois.

La situation matrimoniale à l'admission de beaucoup de nos résidentes constitue un facteur qui vient compliquer l'accès au logement. En effet, beaucoup d'entre elles nous sont orientées parce qu'elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal pour faits de violences et sont encore mariées lorsqu'elles intègrent le CHRS. La durée souvent longue des procédures de divorce (jusqu'à au moins l'obtention d'une ordonnance de non-conciliation) rallonge beaucoup les durées de séjour et les possibilités de sortie des résidentes.

De même, les délais d'instruction des dossiers Droits aux logements opposables (DALO) sont actuellement de 8 mois environ. Quant aux délais d'instruction d'une demande d'Allocation aux adultes handicapés (AAH) auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sont de l'ordre de 18 mois. Pour certains de nos résidents, l'obtention de l'Allocation aux adultes (AAH) est la seule possibilité pour eux de pouvoir disposer de ressources stables et suffisantes leur permettant d'envisager un accès au logement (HLM ou Résidence sociale). Toutefois, un autre phénomène pèse sur certaines durées de séjour. Parfois les propositions se succèdent, les résidents sont positionnés sur un logement mais pas en première position et le logement ne leur est pas attribué. Cf. le cas de madame M. exposé dans la vignette en page 22.

7. Les sorties - toujours très majoritairement positives

15 personnes ont quitté l'établissement en 2025 :

- ✓ 5 personnes ont intégré un logement autonome public (HLM) ;
- ✓ 2 personnes ont intégré un logement Solibail ;
- ✓ 1 personne a intégré un logement autonome privé ;
- ✓ 2 personnes ont intégré une Résidence sociale (RS) ;
- ✓ 1 personne a intégré une colocation en province ;
- ✓ 1 personne a quitté l'établissement pour une solution amicale ;
- ✓ 1 personne ont quitté l'établissement à son initiative pour retourner au pays ;
- ✓ 2 personnes ont été réorientées par le SIAO. Il s'agit d'une famille monoparentale qui à la naissance d'un deuxième enfant a intégré avec le père un autre CHRS.

73% des sorties sont des sorties positives. Dont 47 % vers du logement autonome et 27 % vers du logement intermédiaire (Résidence sociale, Solibail).

8. Situation au regard de l'emploi - des évolutions positives dans le temps de l'accueil

Si nous comparons la situation à l'entrée et à la sortie au regard de l'emploi des personnes sorties en 2024 (hormis enfants scolarisés), nous constatons des évolutions significatives et positives au regard de l'emploi. A leur admission nous avons :

- ✓ 1 personne en Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ✓ 2 personnes en Contrat à durée déterminée (CDD moins de 6 mois) ;
- ✓ 1 personne en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 5 personnes en formation diplômante ou qualifiante ;
- ✓ 3 personnes en recherche d'emploi.

Au moment où ces personnes ont quitté le CHRS :

- ✓ 4 personnes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- ✓ 2 personnes en Contrat à Durée Déterminée (CDD plus de 6 mois) ;
- ✓ 3 personnes en formation diplômante ;
- ✓ 3 personnes en recherche d'emploi.

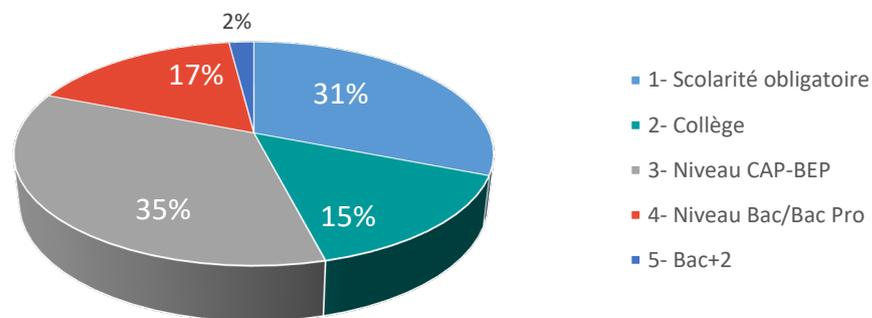
Ainsi, 3 personnes sorties en 2024 ont vu leur situation évoluer très favorablement vers un emploi durable.

En explorant plus précisément leurs situations à leur arrivée, nous constatons généralement des difficultés récurrentes qui compliquent leurs démarches d'accès à l'emploi :

- ✓ bon nombre des personnes accueillies n'ont pas d'expérience professionnelle ;
- ✓ mauvaise maîtrise de la langue française (20 % de non francophones) ;
- ✓ elles ont très souvent une faible connaissance du monde du travail, de l'entreprise et des services, et par conséquent des codes de comportement en entreprise ;
- ✓ elles ne possèdent pas ou peu de qualification ;
- ✓ elles n'ont pas de projet professionnel.

Niveau scolaire

Niveaux scolaires des résidents à l'entrée

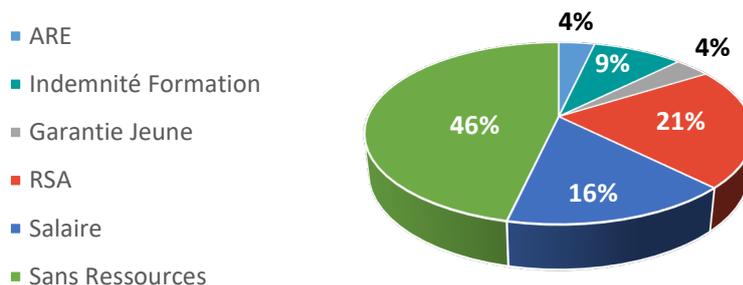


Concernant le niveau scolaire des résidents adultes à l'entrée, nous constatons que presque un tiers d'entre eux ont, au mieux, suivi une scolarité minimale, et 80 % d'entre eux ont un niveau scolaire ne dépassant pas le CAP/BEP.

20 % des adultes accueillis en 2024 ne sont pas francophones et ne maîtrisent qu'imparfaitement le français.

Lorsqu'on sait les difficultés d'accéder au logement en Île-de-France et l'importance d'avoir des ressources suffisantes et stables pour se voir attribuer un logement, l'accès à l'emploi devient un levier majeur et un axe essentiel du travail d'accompagnement.

Ressources à l'admission des personnes présentes en 2024



Nous constatons qu'à l'admission presque la moitié des personnes n'avaient pas de ressources ou étaient au RSA.

Pour les personnes admises en 2024, 6 d'entre elles n'avaient pas de ressources soit 50 % des personnes en âge d'avoir des ressources propres et 4 personnes étaient au RSA, soit 33 % des personnes en âge d'avoir des ressources.

Une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) intervient dans le cadre d'une permanence emploi au sein du CHRS. La personne qui occupait ce poste a eu un long arrêt maladie avant son départ en retraite. Aussi Le poste n'a été pourvu qu'à compter de la fin du mois de juin.

Nous avons partiellement pallié cette vacance de poste avec l'intervention de bénévoles et plus particulièrement un cabinet de conseil en recrutement qui nous a détaché bénévolement des consultants un après-midi par mois entre le mois de janvier et le mois d'avril. Les consultants ont reçu 8 résidentes sur les quatre après-midi et quatre d'entre elles ont trouvé dans les semaines qui ont suivi soit un emploi soit une formation.

Les bénéficiaires de la présence d'une Conseillère d'insertion professionnelle (CIP) au sein de l'équipe sont nombreux ;

- ✓ elle intervient directement au sein de la structure, ce qui, au moins dans un premier temps, permet aux résidents sortis du marché de l'emploi ou n'y étant jamais entrés, d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres ;
- ✓ les résidents bénéficient d'un suivi emploi hebdomadaire, ce qui est bien supérieur à ce que peut proposer France Travail au vu du nombre très élevé de suivis d'un conseiller ;

- ✓ la CIP travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux et de partager facilement les informations concernant l'évolution de leur situation ;
- ✓ spécialiste du secteur de l'emploi, elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

Les objectifs de la permanence emploi permettent sur orientation des personnes par les travailleurs sociaux :

- ✓ d'effectuer un point diagnostic sur la situation de la personne accueillie, ses éventuelles expériences professionnelles et son parcours, ses besoins, ses attentes, comprendre vers où la personne souhaite se diriger ;
- ✓ d'élaborer un parcours vers l'emploi, s'accorder avec la personne sur ses motivations et ses objectifs afin de visualiser avec elle les différentes étapes de son parcours de recherche d'emploi ;
- ✓ identifier un ou des métiers et évaluer le niveau de motivation de la personne à s'investir dans une recherche d'emploi et dans un métier donné ;
- ✓ vérifier la faisabilité de son positionnement professionnel en l'interrogeant par exemple sur la connaissance du métier visé et en s'assurant avec elle que son niveau de connaissances et de maîtrise de certains savoirs de base (lecture, écriture, etc.) sont compatibles avec le métier envisagé (à titre d'exemple, si une personne veut être aide-soignante mais ne maîtrise pas bien la lecture, il lui sera conseillé d'effectuer d'abord une formation de remise à niveau avant de se préparer directement au concours) ;
- ✓ mettre en place les outils de communication (CV, lettre de motivation) ;
- ✓ apprendre à construire et à utiliser ses outils de recherche d'emploi ;
- ✓ construire sa présentation et sa communication en vue des entretiens de recrutement à venir, prendre conscience de ses acquis, savoirs et compétences pour les mettre en avant dans une recherche d'emploi et/ou de formation lors d'un entretien de sélection.

Sur la période de janvier à avril, le cabinet Chevillard a accompagné 8 résidentes.

Sur la période du 25 juin (date de son arrivée) au 31 décembre, la Conseillère en insertion professionnelle a accompagné 15 personnes (13 femmes et 2 hommes).

Et 6 personnes ont pu accéder à un emploi et 3 ont trouvé une formation.

Madame B. a grandi au Sénégal et est arrivée en France en 2018 avec un visa étudiant. Elle a d'abord été hébergée chez une de ses sœurs et son beau-frère. Victime de violences de la part de son beau-frère, elle est amenée à déposer une plainte et va être chassée du domicile de sa sœur. Isolée, sans contacts avec sa famille qui la rejette, elle se retrouve à la rue avant d'être prise en charge quelque temps par le 115 et d'intégrer le CHRS.

Ce qu'elle a vécu chez sa sœur et son beau-frère va laisser des traces profondes : insomnies persistantes, troubles alimentaires importants. Elle sera orientée vers un service de soins post-traumatiques et investira également l'atelier yoga au sein du CHRS.

La Préfecture lui causera des soucis avec le renouvellement de son Titre de séjour (TDS). Elle s'accrochera malgré tout pour mener les démarches administratives et poursuivre ses études en sciences de l'éducation. Elle réussira à obtenir une dérogation auprès de l'université afin de pouvoir poursuivre ses études et de passer ses examens en attendant l'obtention de son TDS. Elle obtiendra son Master.

Très inquiète de sa situation administrative précaire et d'un éventuel retour au pays qui la soumettrait aux violences intrafamiliales d'un frère aîné tyrannique, elle dépose un dossier auprès de la CIMADE pour obtenir une protection internationale. La constitution du dossier est une épreuve, il lui faut raconter de nouveau ce qui lui est arrivé et ce à quoi elle serait exposée dans l'éventualité d'un retour au pays. Avec le soutien de l'équipe, de la bénévole qui lui propose des séances individuelles de yoga et son suivi psychologique, elle obtiendra la protection subsidiaire et son master en septembre 2024.

Madame B. a toujours souhaité travailler dans le domaine de l'accompagnement à la personne et plus précisément dans le social. Durant la période où elle était en attente d'un nouveau Titre de séjour, elle a souhaité faire du bénévolat pour commencer à créer son carnet d'adresses et a été suivie par les consultants bénévoles du cabinet Chevillard puis par notre Conseillère en insertion professionnelle (CIP).

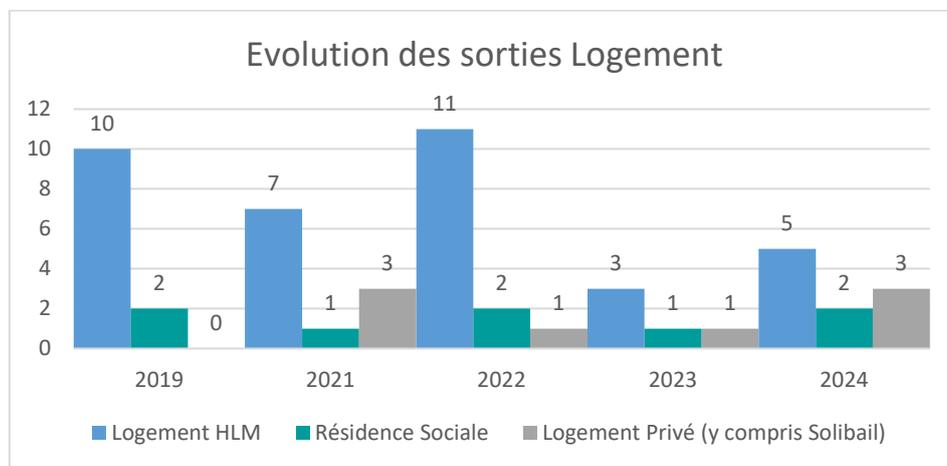
Elle postulera sur différents postes à pourvoir et signera un CDI en septembre 2024 en qualité de gestionnaire de cas dans une association du secteur social. Elle s'occupe désormais de l'accompagnement social des personnes suivies par cette association.

Malgré les épreuves et difficultés rencontrées, avec notre accompagnement, madame B. a su les dépasser et gagner en confiance. Rassurée quant à sa situation administrative et professionnelle, elle envisage l'avenir avec plus de sérénité.

9. L'accès au logement - une concurrence rude

Malgré une légère augmentation des sorties vers le logement, nous constatons cette année encore que nombre de sorties vers le logement reste assez faible (même si en proportion ce type de sortie est très majoritaire : 73 % des sorties). En effet, nous avons peu de résidents positionnés sur des propositions de logement ou de Résidences sociales (RS) alors que leur situation le leur permettrait néanmoins.

Le tableau suivant montre l'évolution des sorties respectivement en logement HLM, Résidence sociale (RS) et logement du parc privé (incluant le Solibail). Nous avons exclu l'année 2020 qui avec les confinements de la première période COVID était une année blanche en termes de sorties.



Il y a donc eu une chute brutale des propositions de logement à partir de 2023 si l'on tient compte du fait que 2021 était une année encore un peu chaotique avec l'épidémie de COVID encore très présente. La reprise reste faible en 2024 puisque malgré le fait que des résidents soient prêts au logement et en position de pouvoir quitter le CHRS, ils n'ont pas de propositions aussi bien en Résidence sociale (RS) qu'en logement.

En outre, comme le montre le cas de Madame M. exposé ci-dessous, être en position de pouvoir partir vers un logement, même avec un bon dossier qui lui permet d'être positionnée sur des logements, il lui est difficile malgré cela d'obtenir une attribution.

Madame M. est admise au CHRS en décembre 2022. A son arrivée, Madame M. était en formation d'assistante de vie aux familles qui s'est achevée en mars 2023 et percevait une allocation mensuelle de formation de 700 € environ. Mais son projet était de travailler dans la préparation de commande. Aussi, avec notre aide, elle a trouvé une formation lui permettant d'obtenir le titre de préparateur de commande en entrepôt. Elle obtient un contrat d'apprentissage chez Carrefour le temps de sa formation qui débute en septembre 2023 et s'achèvera en juin 2024. Elle perçoit un salaire de 2 000 € environ. Elle poursuivra son parcours de formation avec un Bac Pro Logistique en alternance et son employeur maintiendra son emploi. Elle maintient donc des ressources stables d'un montant relativement important, d'autant qu'elle complète cet emploi avec une activité de service à la personne auprès d'un particulier employeur (CESU). Madame entretient parfaitement son studio au sein du CHRS. Elle est à jour de ses participations qu'elle paye régulièrement. Bref, elle est prête à accéder à un logement et son dossier est plutôt rassurant pour un bailleur.

La qualité de son dossier lui permettra effectivement d'être positionnée successivement sur 5 logements du contingent Droit à l'hébergement opposable (DALO). Hélas, positionnée à chaque fois en rang 2, elle n'en obtiendra aucun. Les logements ont été attribués aux personnes placées en rang 1.

Une nouvelle chance lui est offerte en toute fin d'année 2024 avec un 6^{ème} positionnement. Il n'y a pas de réponse à ce jour.

Malgré la qualité du dossier présenté à chaque fois, madame M. n'obtient pas les logements sur lesquels elle est positionnée. Cela entame son moral et reporte à chaque fois sa sortie du CHRS ; allongeant d'autant sa durée de séjour.

10. L'accueil de résidentes sous main de justice

La vocation de l'Îlot est prioritairement tournée vers l'accueil de personnes sous main de justice.

Partant de cela, il a été convenu avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne que 5 places du CHRS pouvaient être gérées directement avec les Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) franciliens pour accueillir des femmes isolées en aménagement de peine sous la forme d'un Placement à l'extérieur (PE) ou en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

L'évolution de la politique pénale impose désormais que la situation des personnes détenues soit obligatoirement examinée aux deux tiers de leur peine en vue d'un éventuel prononcé de libération sous contrainte entraînant l'exécution du reliquat de peine sous forme aménagée (Semi-liberté, PE, DDSE, ...). Dès lors, des solutions d'accueil au sein de structures conventionnées par la Direction de l'administration pénitentiaire, telles que l'Îlot, sont nécessaires.

Le CHRS est conventionné par la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) pour accueillir des personnes en placement à l'extérieur (PE) et en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

Dans ce cadre, 4 résidentes ont ainsi effectué leur aménagement de peine en Placement extérieur (PE) à la suite d'une orientation directe par les Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des établissements pénitentiaires de Réau et de Fresnes.

Par ailleurs, une autre résidente admise en 2023 dans le cadre d'un Placement extérieur (PE) a effectué cette année une peine de 8 mois relative à une autre condamnation en Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe - toujours quelques mouvements

L'équipe, globalement plus stable que par le passé, a cependant connu quelques mouvements. Un agent d'accueil mutualisé avec l'établissement parisien de Chemin Vert a démissionné et a quitté l'effectif au 15 février. Il a été remplacé avec le recrutement d'un agent d'accueil chargé d'animation en CDI le 2 avril.

Une éducatrice a démissionné début juillet et nous avons pu recruter une nouvelle éducatrice début octobre pour la remplacer.

La Conseillère en insertion professionnelle (CIP) mutualisée à temps partiel en arrêt de travail depuis plusieurs mois est partie en retraite. La personne qui lui a succédé n'a commencé à intervenir au sein du CHRS qu'à compter du 25 juin.

Le cabinet de recrutement CHEVILLARD a proposé à l'association de mettre bénévolement à disposition un après-midi par mois trois consultants pour accompagner les résidents du CHRS de Fontenay-sous-Bois et du CHRS parisien de Chemin Vert. Ils sont intervenus de janvier à avril.

Nous avons ainsi toujours des bénévoles qui interviennent régulièrement au sein du CHRS :

- ✓ une bénévole anime chaque semaine des ateliers individuels de français ;
- ✓ deux bénévoles étudiantes en Sciences Politiques ont animé des ateliers, l'une en français et l'autre à l'utilisation des outils numériques pour accéder aux plateformes de la Caisse d'allocation familiale (CAF), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), etc. ;
- ✓ Une bénévole formée à la yogathérapie anime deux fois par mois un atelier yoga. Elle a également animé en plus quelques ateliers individuels pour quelques résidentes avec des problématiques spécifiques.

Un agent d'accueil est en arrêt de travail depuis le mois d'octobre par suite d'un événement familial douloureux.

Plusieurs actions de formation ont été suivies par différents membres de l'équipe :

- ✓ préparer et réussir l'accès au logement des personnes hébergées, 1 jour, 3 personnes ;
- ✓ formation au management, 10 jours, 1 personne ;
- ✓ séances de co-développement, 5 demi-journées, 1 personne ;
- ✓ coaching personnel, 5 séances, 1 personne ;

- ✓ connaître les personnes placées sous main de justice, 3 jours, 2 personnes ;
- ✓ promouvoir la bientraitance, prévenir la maltraitance dans la pratique du soin, 2 jours, 4 personnes ;
- ✓ illettrisme et accompagnement social, 1 jour, 1 personne ;
- ✓ participation aux matinales de la Maison de la Prévention, la place des écrans dans la famille ;

Le CHRS a accueilli à partir du mois d'octobre et pour une durée de 8 mois une stagiaire assistante sociale. Une stagiaire diététicienne en BTS a également été accueillie pendant cinq semaines sur les mois de juin et juillet dans le cadre de sa formation.

L'atelier d'analyse des pratiques a continué à se réunir régulièrement chaque mois. Animé par une consultante extérieure, ce temps de parole et de réflexion régulier offre aux travailleurs sociaux de l'équipe un espace pour prendre du recul sur les accompagnements en cours et sur les événements qui se sont produits au sein de l'institution, pour analyser leurs difficultés éventuelles, se déprendre de certains mouvements émotionnels ou des investissements relationnels parfois pesants induits par des résidents. Deux ateliers mensuels sur trois regroupent les travailleurs sociaux du CHRS parisien avec ceux de l'établissement de Fontenay-sous-Bois. Le troisième atelier se tient en groupe restreint avec uniquement les travailleurs sociaux de Fontenay-sous-Bois et ainsi de suite.

2. Actions d'accompagnement

Au cours de l'année 2024 des actions de toutes sortes ont été menées. Nous avons pu nous appuyer sur nos compétences internes, mais également sur celles de bénévoles, de partenaires institutionnels, d'associations, ou de structures municipales.

Ainsi avec l'appui de bénévoles, plusieurs ateliers ont été mis en place en 2024.

Des ateliers individuels de cours de français animés par une bénévole permettent à des résidents d'améliorer leur maîtrise du français oral ou écrit. Ponctuellement, elle a pu proposer également du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs aux enfants accueillis avec leur mère.

Un atelier collectif de Yoga animé par une bénévole se tient une fois par quinzaine. En plus de cet atelier collectif, elle peut également proposer des séances individuelles orientées sur un besoin spécifique.

Des ateliers numériques ont été animés par une stagiaire de Sciences Politiques pour familiariser les résidents à l'accès aux plateformes France Travail, CAF, CPAM.

Du coaching individuel a été proposé à une résidente pour quelques séances.

Des membres de l'équipe socio-éducative ont également animé des ateliers ou activités :

- ✓ un atelier de Zumba et de gymnastique douce est proposé deux fois par mois par un agent d'accueil ;
- ✓ atelier Jeux de société est animé chaque mercredi soir par un agent d'accueil ;
- ✓ une fois par mois, la projection d'un dessin animé est programmée le mercredi après-midi pour les enfants en présence de leur mère ;
- ✓ un vestiaire solidaire a été proposé en interne au profit des résidents du CHRS. Des vêtements de toutes tailles nous ont été remis, aussi bien pour hommes que pour femmes ou enfants. Cet atelier a toujours un grand succès. En effet, une vingtaine de résidentes sont venues au vestiaire et toutes sont reparties avec au moins un vêtement ;
- ✓ avec l'accord de leurs mères, nous organisons un goûter pour fêter l'anniversaire des enfants. Petits et grands sont invités à la fête pour entourer celle ou celui qui aura à souffler ses bougies et recevoir un petit cadeau. Ces moments joyeux apportent des souvenirs dont les enfants nous reparlent longtemps après et les rendent impatients de pouvoir le refaire l'année d'après ;
- ✓ la fête de fin d'année a été un grand moment de joie et de bonne humeur. Les enfants du CHRS nous demandent toujours que des cadeaux soient disposés au pied du sapin pour que cela fasse véritablement Noël. Le soir venu les enfants ont reçu des jeux de loisirs créatifs (blowpens, jeux style kapla ou atelier bougie).



Les adultes sont repartis avec des sacs d'assortiments de produits et petits accessoires cosmétiques pour les femmes (crème pour les mains, masques détente, tampons démaquillants réutilisables, stick lèvres, serviette sèche-cheveux, éponges de bain). Pour les hommes, des trousse de toilette avec huile de barbe, peigne, stick lèvres leur ont été remis.

Des partenariats extérieurs nous ont permis d'organiser différents ateliers sur des thématiques diverses.

Avec la maison de la prévention de Fontenay-sous-Bois nous avons mis en place plusieurs ateliers de sensibilisation aux consultations gynécologiques, aux méthodes de contraception et à la prévention des IST et du VIH.

Un atelier de socio-esthétique animé par une esthéticienne et financé par l'ONG Humanity Diaspo le 21 février, huit participantes (nombre maximum prévu) toutes très enthousiasmées par cet atelier soins du visage. Ce fut un moment de bien-être, de détente et de partage entre elles, où elles ont pu également se découvrir et mieux se connaître.



Depuis plusieurs années, nous avons un partenariat avec la compagnie de théâtre « Compagnie des Marlins ». Cette année encore, nous avons pu faire financer leur intervention pour une représentation de la pièce « La révolte d'Epictète » jouée au sein du CHRS devant les résidents. A l'issue de ce spectacle qui a remporté du succès et suscité quelques vocations, 7 ateliers théâtre ont été animés à tour de rôle par les comédiens pour initier quelques résidents aux arts de la scène (mime, expression corporelle, prise de parole en public, ...).



Le CHRS dispose d'espaces extérieurs que nous souhaitons mettre en valeur en faisant en sorte que les résidents puissent les investir. Cette année encore nous avons cherché à exploiter un petit potager mais en mettant la barre un peu plus haut. En effet, nous avons jusqu'alors essentiellement effectué nos plantations à partir de plants achetés dans les enseignes de jardin. Nous avons fait le pari cette année de planter nos propres semis préparés à la fin de l'hiver. Cette activité a été très investie par les enfants qui étaient chargés d'en assurer l'arrosage régulier. Ils ont pu ainsi découvrir leur évolution depuis la graine et son développement en bac jusqu'au plant pouvant être mis en terre.





Initier les résidents à l'agriculture écologique, permet de les rendre acteurs d'un projet en leur permettant de s'investir dans le potager. Par ailleurs, la mise en culture d'un potager permet de faire connaître ou redécouvrir les différents légumes, fruits, aromates. Il suscite la curiosité à leur égard et contribue à les rendre plus familiers. Certaines résidentes retrouvent des pratiques qu'elles avaient pu avoir dans leur pays et affirment leurs compétences et capacités à transmettre leurs savoirs et leurs savoir-faire.

Retrouver le goût des produits frais et de saison et apprendre à les cuisiner contribue à la promotion de la santé en permettant aux résidentes de consommer des aliments sains et de cuisiner des repas équilibrés avec un budget contraint. L'atelier cuisine hebdomadaire en s'approvisionnant en produits du potager vise à réduire le recours à la consommation de plats industriels en s'appuyant sur le savoir-faire des résidentes. En associant les enfants et les parents lors des ateliers cuisine, nous contribuons également à l'éducation au goût des enfants. Il fait découvrir des plats, des recettes qui vont rendre plus attractifs certains produits alimentaires de saison.



Nous avons pu cette année bénéficier des compétences de la diététicienne lors de son stage de fin d'études. Le projet était de pouvoir associer ses compétences et conseils lors des ateliers cuisine pour cuisiner et associer nos légumes issus du potager. Avec la météo du printemps peu propice aux récoltes abondantes, nous avons été contraints à revoir nos ambitions. Cela étant, les échanges lors des ateliers cuisine a permis aux

résidentes de réfléchir aux intérêts et bénéfices nutritionnels des recettes proposées, d'envisager des substitutions d'ingrédients pour mieux équilibrer le plat et d'adapter les quantités aux besoins journaliers. Nous cherchions à optimiser de nouvelles habitudes alimentaires adaptées aux petits budgets.

Les enfants ainsi que leur parent ont pu être sensibilisés à la composition d'un goûter « parfait » en leur présentant des recettes de goûters simples et complets (fromage blanc, fruit et oléagineux). Afin d'aider à adopter de meilleures habitudes de consommation, une sensibilisation à la compréhension des nutriscores pour mieux choisir les denrées.

Par-delà le fait de préparer et cuisiner, les bonnes pratiques de conservation des aliments dans le frigo ainsi que l'hygiène et le nettoyage des ustensiles, du four micro-ondes et du réfrigérateur ont été abordées. Des fiches pratiques largement illustrées ont été remises aux participantes pour qu'elles puissent les mettre en application dans leurs studios.

Ces ateliers menés dans la bonne humeur et la participation des adultes comme des enfants allient à la fois convivialité et apprentissage d'une alimentation saine, équilibrée, et adaptée à leurs besoins quotidiens.

3. La réécriture de notre projet d'établissement.

Notre projet d'établissement avait été réécrit en 2022 juste avant notre installation à Fontenay-sous-Bois. Il s'agissait pour partie d'une analyse prospective anticipant des conditions d'accueil nouvelles et un public partiellement nouveau (des femmes avec enfants mineurs).

Deux ans après, il nous est apparu utile de le réactualiser à partir du constat des évolutions du public accueilli d'une part, et de nos premiers retours d'expérience. Nous souhaitons également que le projet d'établissement, au-delà de l'existant, puisse tracer des pistes d'évolutions et d'amélioration continue.

L'accueil en studios indépendants change la dynamique collective et à des effets sur la manière dont les résidents s'installent et peuvent se projeter dans l'avenir.

Nous avons constaté une évolution du profil des résidents ; avec une majorité des personnes issues d'un parcours migratoire plus ou moins compliqué, avec souvent des violences subies, et maîtrisant pas toujours très bien la langue française et les codes sociaux. En outre, l'établissement accueille des personnes sous main de justice dans la cadre d'aménagement de peine en Placement extérieur.

Il était utile de pouvoir réinterroger tout cela et d'identifier certains paradoxes à gérer entre la demande des prescripteurs et la nature du public accueilli. Utile également de tracer des pistes d'évolution des axes d'amélioration.

D'avril à début juillet, un groupe de travail animé par une consultante extérieure et regroupant toutes les composantes professionnelles de l'équipe s'est réuni une dizaine de fois. Une réunion du groupe d'expression des résidents les consultera sur le rôle du CHRS tel qu'ils le conçoivent, l'accueil, l'accompagnement ou l'hébergement. La rédaction du projet s'effectuera durant l'été avant présentation au comité de pilotage en octobre puis au conseil d'administration en toute fin d'année.

4. L'inscription dans la démarche qualité et la préparation de l'évaluation externe.

Comme tous les établissements, notre Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Val-de-Marne devait se soumettre à une évaluation externe par un cabinet qualifié. Dans cette perspective, l'association, a souhaité engager une démarche qualité avec l'ensemble de ses dispositifs d'hébergement. Aussi, sous la coordination de la Direction de pôle hébergement et l'appui du Responsable qualité et de la Directrice des ressources humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Île-de-France et d'Amiens. A partir des objectifs du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS), les responsables ou des directeurs ont été pilotes de thématiques, qu'ils ont menées avec un référent travailleur social ou agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et la procédure ont présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. A charge au responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter établissements ont été définis et ont été mis en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

5. Groupe d'expression des résidents

En décembre 2023, nous avons réunis les résidents pour les sensibiliser au rôle, et à la mission d'un Conseil de la vie sociale (CVS). Cette réunion avait pour but au travers d'échanges avec eux, d'en expliquer la fonction et l'importance, et de recueillir des candidatures en vue de l'élection de représentants au Conseil de la vie sociale.

Aucun résident ne s'est finalement porté candidat. Nous avons alors rédigé un constat de carence et annoncé qu'un groupe d'expression des résidents serait remis en place afin d'avoir, malgré tout, un espace d'échange et de consultation avec les résidents.

Le groupe d'expression s'est réuni à trois reprises. Les résidents ont été consultés à l'occasion de la réécriture du projet d'établissement, de la révision du règlement de fonctionnement. Concernant le règlement de fonctionnement, pour donner suite aux demandes formulées par les résidents, plusieurs points ont été revus : notamment l'élargissement des jours et plages horaires pour les visiteurs extérieurs invités par les résidents, et les modalités d'accès à la laverie.

PERSPECTIVES 2025

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Comme tous les Établissements et services médico-sociaux (ESMS), le CHRS a conclu fin 2024 un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025. Ce contrat, commun aux deux établissements franciliens de l'association (CHRS Val-de-Marne et CHRS Chemin Vert). Pour ce qui concerne le CHRS Val-de-Marne, nous avons pris des engagements sur des objectifs d'activité. Une nouvelle dynamique se met en place qui voit évoluer l'activité des CHRS d'une logique de moyens à une logique de résultats aussi bien quant au taux d'occupation, qu'à la rotation des résidents accueillis, ou bien la nature des sorties. Ce changement de paradigme va amener l'établissement à réfléchir sur son fonctionnement alors que les profils des personnes qui nous sont orientées évoluent et deviennent plus complexes à accompagner.

Suite à l'évaluation externe

L'évaluation externe a permis de mettre en lumière les points forts de l'établissement mais a aussi dégagé des points d'amélioration. Un plan d'action a été remis aux évaluateurs dès la deuxième journée. L'année 2025 nous amènera à commencer la mise à place de ce plan d'action.

Confirmer l'accueil du public justice

L'année 2024, malgré moins de libérations de studios femmes isolées, a montré qu'il y avait des besoins pour accueillir des femmes en aménagement de peine (27 % des admissions). L'accompagnement du public justice demeure un axe important du projet d'établissement. L'année 2025 permettra de confirmer et renforcer notre partenariat avec les Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour continuer à les accueillir et à les accompagner pour leur réinsertion et réduire les risques de récidives.

MERCI À NOS PARTENAIRES

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention.

Nous remercions notamment :

Santé :

- ✓ le Centre Hospitalier les Murets – Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse) ;
- ✓ le Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif – Secteur 94G13 ;
- ✓ le Centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé ;
- ✓ le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne ;
- ✓ Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue-en-Brie ;
- ✓ les Centres médico-psychologiques (CMP) de Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Villiers-sur-Marne ;
- ✓ la Maison de la prévention – Point écoute jeunes de Fontenay-sous-Bois.

Emploi :

- ✓ France Travail de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ la Mission locale des Villes du nord du bois (Vincennes-Fontenay-sous-Bois) ;
- ✓ Les Ateliers chantiers d'insertion : approche et insertion service prestations, Rejoué.

Logement :

- ✓ le Service logement de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne – AVDL ;
- ✓ la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Justice :

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne – Le SPIP milieu ouvert de Créteil et le SPIP de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fresnes ;

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis ;
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Centre pénitentiaire du Sud Francilien (Réau).
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Versailles.

Activités sociales, culturelles et sportives :

- ✓ la Compagnie des Marins ;
- ✓ Fontenay-sous-Bois en Scènes ;
- ✓ L'espace des Solidarités de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le point d'accès aux droits de Fontenay-sous-Bois ;

Elus :

- ✓ monsieur le maire de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ la 1^{ère} Adjointe au maire déléguée à l'Action sociale ;
- ✓ l'Adjointe au maire déléguée au Droits des femmes, à l'Égalité et aux relations Internationales ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à l'accueil et l'aide à l'intégration ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée aux Associations solidaires ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à la Mission locale et à l'insertion.

Centre d'hébergement
et de réinsertion sociale
l'Îlot Val-de-Marne

7 Rue Louis Xavier de Ricard
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 43 28 03 98
ilot94@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

